

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Voies navigables de France

**Décision du 3 mars 2009 portant délégation de signature
à la responsable de la mission audit [VNF]**

NOR : DEVT0909560S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de Voies navigables de France,
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17 ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;
Vu la décision du 24 janvier 2007 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marielle SORIN-NOEL, responsable de la mission audit, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry DUCLAUX, directeur général, les actes et documents suivants :

- les contrats et marchés relatifs aux prestations de services d'un montant inférieur à 20 000 € HT ;
- les commandes en application d'un marché à bons de commandes ;
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain.

Article 2

La présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et au *Bulletin officiel* des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 3 mars 2009.

Le directeur général,
T. DUCLAUX